

ETAT DE FRAIS

Nom et Prénom

CAUDRON Gérard

Maire

départ de la résidence		retour de la résidence	
Date	Heure	Date	Heure
12/08/2023		15/03/2023	

Habere poche/chatel

objet du déplacement : visite séjours été 2023

Mode de transport		
Véhicule municipal	Train	autres
Véhicule personnel	Avion	

Frais de transport		
	Péages	75,70
	indemnités kilométrique	
	V d'Ascq - Habere Pocha - Chatel	
807	807 kms	0,41
		330,87
	sous total 1	407,57

Frais de séjour		
		Montant
3	repas	70,00
3	Nuit	289,50
	sous total 2	359,50
	Total 1+2	767,07

remboursement suivant Art L2123-18

certifie sincère le présent état et s'élevant à la somme de
Sept cent soixante sept euros et 07 cts

signature

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

NOM	CAUDRON	PRÉNOM	Gérard
SERVICE		GRADE	Maire

TYPE DE DEMANDE : FORMATION CNFPT HORS MÉTROPOLE LILLOISE FORMATION HORS CNFPT
 COLLOQUE AUTRE (préciser) : *visite colos*

INTITULÉ : *Séjours été 2023* ORGANISME : *Ville*

DATES : *du 12 au 15 août 2023* LIEU : *Habée-Poche, châtel*

PRÉVISION DES COÛTS POUR LA COLLECTIVITE : indemnisation des agents dans la limite des taux en vigueur

TRANSPORT Train Véhicule municipal Péage Autres (préciser) :
 COÛT : PRISE EN CHARGE CNFPT :

COÛT REPAS : PRISE EN CHARGE CNFPT : COÛT HÉBERGEMENT : PRISE EN CHARGE CNFPT :

COÛT DE LA FORMATION : **TOTAL** : €0

VALIDATION DE LA HIÉRARCHIE :

Dans le cas d'une formation : prévue dans le plan formation : OUI NON

Motivation de l'agent :
 Date et signature

Avis motivé du chef de service :
 Date et signature

Avis motivé du directeur ou du DGA :
 Date et signature

Observation du responsable formation (uniquement si l'objet de la demande est une formation) :
 Date et signature

Avis du directeur général des services :
 Date et signature

Avis de l'adjoint délégué au personnel :
 Date et signature

ORDRE DE MISSION N° 23 132

L'agent est autorisé à effectuer un déplacement, par nécessité de service.

Date et heure de départ
 Date et heure de retour
 Ville de départ : Ville d'arrivée :

Villeneuve d'Ascq, le *26 mai 2023*

Le Maire

Gérard CAUDRON



Pol Narbonne Germond



SANEF CONSEIL
ECHANGEUR REIMS-TINQUEUX
CS 80001
51431 TINQUEUX CEDEX
Tel: 09 708 08 709
www.sanef.com
SIRET 632 050 019 00066

RECU A CONSERVER

No: 1300013224100900093
Sortie: REIMS (COURCY)
Entrée: DOURGES
Classe tarif: 1
Km parcourus: 177,6

TARIF H.T. : 14,50 €
T.V.A. 20,0%: 2,90 €
TARIF T.T.C.: 17,40 €
Paiement: CARTE BANCAIRE
xxxxxxxxxxxx4239 C

A0000000421010
CB
1CB20F9251EFC37B

Date : 12/08/2023 11:32
Remplir infos au verso

A.T.M.B.

RECU

No 1 159 03 0007028029

Sortie VIRY
Entrée REIMS NORD (ORMES)
Ref. KM 553
Classe tarif 1
Prix H.T. 47.67 EUR
TVA 20.00 % 9.53 EUR
Prix T.T.C. 57.20 EUR

Carte no XXXXXXXXXXXX4239
Voie 03 le 12/08/2023 a 17h18

REEMPLIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

No 1 159 03 0007028029

Le 12/08/2023 a 17h18
APRA

21800 SAINT-APOLLINAIRE
No Siret 016 250 029 00309
XXXXXXXXXXXX4239

S@

MONTANT 57.20 EUR
TICKET A CONSERVER

A.T.M.B.

RECU

No 1 011 04 0011486470

Gare de NANGY
Sens SENS2
Ref. KM 13
Classe tarif 1
Prix H.T. 1.75 EUR
TVA 20.00 % 0.35 EUR
Prix T.T.C. 2.10 EUR

Carte no XXXXXXXXXXXX4239
Voie 04 le 12/08/2023 a 17h33

REEMPLIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

No 1 011 04 0011486470

Le 12/08/2023 a 17h33
ATMB

74138 BONNEVILLE
No Siret SIRETATMB
XXXXXXXXXXXX4239

S@

MONTANT 2.10 EUR
TICKET A CONSERVER

17,40 €
57,20 €
2,10 €

76,70 €



CHALET • HOTEL • RESTAURANT

les Skieurs

M. et Mme BERNAZ

1373, route d'Hirmentaz - 74470 BELLEVAUX
Tél. 04 50 73 70 46 et 06 37 81 41 25

e-mail : hoteldesskieurs@orange.fr - www.hoteldesskieurs.com



Chambres N° 4
Client caudron,

samedi 12 août 2023

12-08-2023

1 VERRE ROSE 16 cl	X	2.80 =	2.80
1 VERRE ROUGE 16 cl	X	2.80 =	2.80 x
1 DECA	X	1.80 =	1.80
1 OMELETTE PAYSANNE	X	11.20 =	11.20
1 TOMATE MOZZARELLA	X	13.00 =	13.00 x
1 PETITE ASS. FROMAGES	X	6.00 =	6.00
1 NOUGAT GLACE	X	6.50 =	6.50 x

14-08-2023

1 1/2 BADOIT	X	3.70 =	3.70
1 VERRE confidence	X	4.70 =	4.70 x
1 DECA	X	1.80 =	1.80
1 ASSIETTE VEGETARIENNE	X	13.70 =	13.70
1 CONFIT CANARD	X	13.80 =	13.80 x
1 PETITE ASS. FROMAGES	X	6.00 =	6.00
1 NOUGAT GLACE	X	6.50 =	6.50 x

15-08-2023

1 VERRE ROUGE 16 cl	X	2.80 =	2.80
1 1/2 BADOIT	X	3.70 =	3.70 x
1 TOMATE MOZZARELLA	X	13.00 =	13.00 x
1 SAVOYARDE	X	10.50 =	10.50
1 GLACE 2 BOULES	X	5.20 =	5.20
1 PETITE ASS. FROMAGES	X	6.00 =	6.00 x
3 CHAMBRE	X	85.00 =	255.00 x
6 PETIT DEJEUNER	X	11.00 =	66.00 x
6 TAXE DE SEJOUR	X	0.50 =	3.00 x

NET A PAYER (Euros) ~~459.50~~

Depenses
Grand CAU grow

2,80 €

13,00 €

Papier

4,70 €

13,80 €

6,50 €

3,70 €

13,00 €

6,00 €

255,00 € | chambres
3 nuits

1,5€ TS

= 320 €

A rembourser



Note de frais


Type de véhicule : Voiture de taille moyenne (Clio, Scénic, Golf)

Carburant : Gazole (1.885 €/L)

Pour modifier le type de véhicule et le carburant, [accédez aux options](#).

Itinéraire calculé

 Départ : Chaussée de l'Hôtel de Ville, 59650 Villeneuve-d'Ascq

 Arrivée : Habère-Poche 74420

Résumé de l'itinéraire

Date de départ : 29/08/2023 à 11:41

Date d'arrivée : 29/08/2023 à 21:57

Durée : 10 h 15 (Hors pause, conditions normales de météo/trafic)

Distance : 760 km

Note de frais

Véhicule : Voiture de taille moyenne (Clio, Scénic, Golf)

Carburant : Gazole (1.885 €/L) - 76,05 €

Péage : 0 €

Indemnité kilométrique 0  €/km (0.00 €)

TOTAL 76.05 €



Note de frais


Type de véhicule : **Voiture de taille moyenne (Clio, Scénic, Golf)**

Carburant : **Gazole (1.885 €/L)**

Pour modifier le type de véhicule et le carburant, [accédez aux options.](#)

Itinéraire calculé

 **Départ** : Habère-Poche 74420

 **Arrivée** : Châtel 74390

Résumé de l'itinéraire

Date de départ : 29/08/2023 à 11:43

Date d'arrivée : 29/08/2023 à 12:47

Durée : 1 h 03 (Hors pause, conditions normales de météo/trafic)

Distance : 46,7 km

Note de frais

Véhicule : Voiture de taille moyenne (Clio, Scénic, Golf)

Carburant : Gazole (1.885 €/L) - 5,21 €

Péage : 0 €

Indemnité kilométrique 0  €/km (0.00 €)

TOTAL 5.21 €

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

N° VA_DEL2023_77

Objet : Déplacements d'élus dans le cadre d'un mandat spécial

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Aux termes de l'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et de membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

En matière municipale, un mandat spécial s'applique à une mission accomplie dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil municipal, mais ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont il est investi. Par ailleurs, un mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée, et il doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Il revient à l'organe délibérant de confier cette mission. Dans ce cadre, les dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais.

Considérant que M. Gérard CAUDRON, Maire, effectuera des visites (séjour jeunes, vacances familles) à Rémuzat, Die et Beaulieu du 15 au 19 juillet 2023, à Habère-Poche et Châtel du 12 au 15 août 2023 ;

Considérant que M. Farid OUKAID, Adjoint au Maire, effectuera des visites, des séjours familles et séjours de rupture à Rémuzat du 7 juillet au 11 juillet 2023, des séjours vacances à Habère-Poche, Châtel, Die, Beaulieu et Rémuzat du 15 au 23 juillet 2023 et à Saint-Jean-de-Luz et Châtel du 5 au 10 août 2023 ;

Considérant que Mme Chantal Flinois, Adjointe au Maire, effectuera la visite des vacances familles à la Ferme de le Donne à Rémuzat du 9 au 12 juillet 2023 ;

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais des déplacements présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :
29 juin 2023